



AMS CROIX BLANCHE

Association de Marseille des Secouristes Français CROIX BLANCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION – FORMATION BNSSA

BNSSA Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

ETUDIANT SUAPS



Pour tout renseignement :

CENTRE DE FORMATION AMS CROIX BLANCHE

10 boulevard de Tisseron – 13 014 MARSEILLE

Tél : 04 91 03 70 61 - Mail : ams@croixblanche.info - www.croixblanche.info



VOTRE CENTRE DE FORMATION

L'Association de Marseille des Secouristes CROIX BLANCHE a été créée en mai 2000, elle développe le secourisme, sa pratique et son enseignement dans le cadre de la législation en vigueur.

Cette association appartient à la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche.

3 domaines d'intervention

FORMATION

- Aux gestes de **Premiers Secours** pour la population **PSC 1**
- Aux métiers de la Sécurité Civile (Equipiers Secouristes) – **PSE 1 et PSE 2**
- Aux sauvetages Aquatiques - **BNSSA**
- Des employés sur les lieux de travail.

SECOURISME

- Mise en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'événements (concert, compétitions, foire ...)
- Equipe de professionnels diplômée d'état et Expérimentée
- Mise à disposition du matériel spécifique

SURVEILLANCE DES PLAGES

- Audit, proposition de Plan d'Organisation de Secours et Surveillance (POSS)
- Mise en place et gestion de postes de secours
- Recrutement des sauveteurs
- Centre de formation BNSSA
- Mise à disposition de matériel nautique spécifique à la réglementation



VOTRE FORMATION AU SEIN DE LA CROIX BLANCHE

Une équipe de professionnels à votre service



„SERVIR“

La Croix Blanche cumule à travers son équipe une expérience professionnelle du secourisme et du sauvetage. Toujours à la **pointe des technologies nouvelles en matière de sauvetage**, notre équipe œuvre dans un **souci permanent de la qualité** au regard de nos différentes formations.

Connaitre toutes nos formations
www.croixblanche.info

Pourquoi se former à la Croix Blanche ?

La disponibilité, le professionnalisme et la proximité de nos intervenants vous garantiront une formation de qualité, le tout dans une ambiance conviviale.

Quel suivi après la formation ?

- Toujours **en veille par rapport à la réglementation en vigueur**, nous vous communiquons régulièrement les nouvelles lois et réglementations concernant votre formation.
- Vous recevez également automatiquement un mail concernant le **recyclage de votre formation**.



PROGRAMME DE LA FORMATION BNSSA

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) est le diplôme du nageur sauveteur. Le B.N.S.S.A. permet de **surveiller** des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) dans la surveillance des piscines publiques.

Le sauveteur côtier travaille dans les postes de secours sur les plages, les lacs, les piscines de camping... Celui-ci a pour mission la surveillance d'une baignade.

- Prévenir les usagers des dangers du lieu de baignade
- surveillance des zones de baignade aménagées et réglementées par les communes le long de leurs plages
- secours aux baigneurs en danger
- assistent les utilisateurs d'engins de plage en difficulté (planches à voile, engins pneumatiques, Kitesurf, petits voiliers ...)
- administrent les premiers soins aux personnes victimes d'accident et préviennent les organismes de secours (SAMU, Pompiers ...)

Pré-requis : PSE 1 minimum ou PSE 2 fortement conseillé

Durée de validité du diplôme : 5 ans. Un recyclage doit être suivi par son titulaire tous les 5 ans pour maintenir la validité du diplôme. La partie secourisme est soumise à formation continue annuelle (6h minimum).

- **Epreuve de natation** :

Entraînement dispensé par des professeurs du SUAPS en semaine et

Responsable : Roland CABRAL (06.29.23.27.62)

Lieu d'entraînement : Jeudi et Samedi : Piscine de la Busserine rue Mahboubi Tir 13014 Marseille

Dates : Jeudi de 20h00 à 21h30 et Samedi de 14h00 à 15h30

- **Règlementation BNSSA et BNSSA Blanc** :

Responsable : Roland CABRAL 06.29.23.27.62

Règlementation, lieu de formation : 10 Boulevard Tisseron, 13014 MARSEILLE

Dates : Voir calendrier

BNSSA Blanc, lieu de formation: Piscine Busserine rue Mahboubi Tir 13014 Marseille

Dates : samedi de 14h00 à 15h30

PSE 1 :

Responsable Inscription: Secrétariat (04.91.03.70.61)

Lieu de formation : 10 boulevard tisseron 13014 Marseille

Dates : Voir tableau ci-dessous **ATTENTION 12 places par session**

Test de présélection

Afin de sélectionner uniquement les personnes ayant un niveau suffisant pour suivre l'intégralité de la formation, nous procédons à un test de natation réalisé par notre maître nageur.

L'examen pour l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) se déroule généralement sur une journée. Il comprend une série d'épreuves dans l'eau et hors de l'eau.

➤ **Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m**

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus

➤ **Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres**

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 25 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus

➤ **Porter secours à une personne en milieu aquatique :**

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- La victime saisit le sauveteur de face ; après être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Aucun matériel n'est autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

➤ **Epreuve théorique – Sous forme de QCM de 40 items en moins de 45 minutes**

Sur les domaines suivants :

- Secourisme
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Signalisation des aires et matérialisation des lieux de baignade,
- Balisage
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- Organisation des secours
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- Mise en œuvre des moyens d'alerte
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques
- Observation du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours.
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident.
- Mesures conservatoires.
- Premiers soins d'urgence
- Alerte des secours publics

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.



CONTENU DE LA FORMATION PSE 1 ET PSE 2

Le PSE 1 étant un pré-requis pour la formation au BNSSA, vous trouverez ci-après le contenu de la formation PSE 1 pour les personnes qui ne seraient pas encore titulaires de ce diplôme ainsi que le contenu de la formation PSE 2 pour une formation complémentaire.

FORMATION PSE 1 - PRE-REQUIS AU BNSSA

Pour être **secouriste**, il est nécessaire d'être titulaire de l'unité d'enseignement «**premiers Secours en équipe de niveau 1**».

Cette personne constitue le premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

Pour ce faire, il va intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent pour l'intégrité de la victime, et, si nécessaire, en attendant l'arrivée d'une équipe de secours à personnes.

PROGRAMME

Partie 1 - Le secouriste

Partie 2 - La chaîne des secours

Partie 3 - La sécurité

Partie 4 - L'alerte

Partie 5 - L'obstruction brutale des voies aériennes

Partie 6 - Les hémorragies externes

Partie 7 - L'inconscience

Partie 8 - L'arrêt cardiaque

Partie 9 - La défibrillation automatisée externe

Partie 10 - Les détresses vitales

Partie 11 - Les malaises et la maladie

Partie 12 - Les accidents de la peau

Partie 13 - Les traumatismes des os et des articulations

Partie 14 - La noyade

Partie 15 - La surveillance et l'aide au déplacement

FORMATION PSE 2 - FORMATION COMPLEMENTAIRE AU BNSSA

L'**équipier secouriste** doit être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans technique et humain, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure. A ce titre, il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et, le cas échéant à s'intégrer à leur action.

PROGRAMME

Partie 1 - L'équipier secouriste

Partie 2 - Hygiène et asepsie

Partie 3 - Les bilans

Partie 4 - Les atteintes liées aux circonstances

Partie 5 - Les affections spécifiques

Partie 6 - Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels

Partie 7 - Les pansements et les bandages

Partie 8 - Les immobilisations

Partie 9 - Les relevages

Partie 10 - Les brancardages et le transport

Partie 11 - Les situations avec de multiples victimes

PS : si vous souhaitez effectuer plusieurs formations au sein de notre organisme, vous bénéficierez d'une offre tarifaire remise dans le cadre des différents packs que nous proposons (voir tarifs ci-après).



CALENDRIER DES FORMATIONS

Formation	Dates	Remarque
PSE 1	Prochaines sessions : <ul style="list-style-type: none"> • Les 13-14-15 et 21-22 novembre 2015 • Du 08 au 12 février 2016 • Les 11-12-13 et 19-20 Mars 2016 • Du 04 au 08 avril 2016 • Les 16-17 et 22-23-24 avril 2016 	Pré-requis au BNSSA 12 places par session
Préparation	Fin septembre : début des entraînements	
Réglementation BNSSA	Prochaines Sessions : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 02 et 09 décembre 2015 <input type="checkbox"/> 27 janvier, 03 et 24 février 2016 <input type="checkbox"/> 23 et 30 mars et 20 avril 2016 	Formation obligatoire Horaires des cours : 18 h 00 - 20 h 00
Examen Blanc BNSSA		Le samedi de 14 h - 15 h 30
EXAMEN BNSSA	<ul style="list-style-type: none"> • 1 examen en décembre • 2 examens en Mars • 1 examen en Avril • 2 examens en Mai • 1 examen en Juin 	Sur convocation après avis à l'issue du BNSSA blanc
PSE 2	Prochaines sessions : <ul style="list-style-type: none"> • Du 15 au 19 février 2016 • Du 11 au 15 avril 2016 • Du 30 mai au 03 juin 2016 	Formation complémentaire



TARIFS DE LA FORMATION

Formation	Tarif
<input type="checkbox"/> PSE 1	350.00 Euros
<input type="checkbox"/> BNSSA (préparation + examen)	40.00 Euros
<input type="checkbox"/> Pack « PSE 1 + BNSSA »	290.00 Euros
<input type="checkbox"/> Formation continue « PSE + BNSSA »	225.00 Euros
<input type="checkbox"/> Pack « PSE 1 + PSE 2 + BNSSA »	540.00 Euros
<input checked="" type="checkbox"/> Adhésion obligatoire à la Croix Blanche (assurance)	25.00 Euros

** Cocher la formule choisie.*

Conditions de règlement : nous acceptons un étalement du paiement de votre formation, pour cela, il vous suffit d'établir plusieurs chèques, à voir avec le Directeur de l' AMS CROIX BLANCHE.



Comment s'inscrire ?

1. Les étapes de votre inscription à la formation BNSSA :

- Retrait du dossier d'inscription auprès du bureau des sports du SUAPS,
- Test de présélection avec le professeur,
- **Dépôt du dossier d'inscription avec les pièces demandées au bureau des sports du SUAPS :**
 - La formule de formation choisie (ci-joint page 7)
 - Fiche de renseignement individuelle (ci joint page 10)
 - La convention signée (ci joint page 12 & 13)
 - Le règlement à l'ordre de : AMS CROIX BLANCHE

2. Conditions d'inscription à l'examen du BNSSA :

- Etre titulaire du PSE 1 au minimum,
- Avoir au minimum 17 ans le jour de l'examen,
- Etre présenté(e) par une association agréée ou un organisme public habilité : l'AMS Croix Blanche,
- Etre apte médicalement,
- **Présence obligatoire** au cours de réglementation et au BNSSA Blanc après avis des formateurs une date d'examen sera fixée,
- La veille de l'examen est prévue une session de révision en secourisme et réglementation.

3. Inscription à l'examen du BNSSA (**formalités administratives après validation de l'examen blanc**) :

- Fiche de candidature dûment complétée (ci joint page 15),
- Un certificat médical conforme aux exigences de la préfecture, celui ci devra être établi moins de trois mois avant la date d'examen (ci-joint page 16),
- Une demande écrite de candidature au BNSSA (ci-joint 17),
- Photocopie des diplômes PSE 1, et le cas échéant, un justificatif attestant du maintien des compétences,
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

4. Suite à un échec une représentation est prévue par la DDCS sur le dernier examen de la saison sous condition (voir convention).

**CE DOSSIER EST À RETOURNER AU :
BUREAU DES SPORTS DU SUAPS**

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Informations complémentaires

Nous vous informons que tout ce qui est considéré comme dépendant directement du sauveteur lui étant acquis, est à la charge du candidat (visites médicales, documentations, équipements personnels, palmes, masque, tuba, combinaisons isothermiques, etc...).



COMMENT SE RENDRE AU CENTRE DE FORMATION ?

PAR L'A55	PAR L'A7	En provenance de La Ciotat
<ul style="list-style-type: none">- Sortie N°4 " les Arnavaux "- Suivre les Arnavaux- Continuer sur capitaine Géze- Passer devant la plateforme du bâtiment.- Prendre la première à gauche après l'usine Haribo direction autoroute de Lyon- Suivre les indications de fin de parcours ci-après :	<ul style="list-style-type: none">- En venant de Marseille :- Sortie 34 les Arnavaux, suivre Saint Joseph puis autoroute direction centre ville- Sortie 35 Aubagne / le merlan- Prendre la première à gauche après l'usine Haribo direction Autoroute de Lyon- Suivre les indications de fin de parcours ci-après : - En venant vers Marseille :- Sortie 35 comme indiqué ci-dessus- Puis suivre les indications de fin de parcours ci-après :	<ul style="list-style-type: none">- Prendre la direction de l'A50 – <i>Aubagne/Marseille/Aix en Provence/La Seyne sur Mer /Toulon</i>- Prendre la sortie 4 Les Arnavaux- Puis suivre les indications de l'A55

Suite de l'itinéraire :

N'entrez pas sur l'autoroute, au feu prendre sur votre droite, direction pharmacie.

Au panneau  , vous êtes arrivés.



En bus

En BUS , prendre le 89 Arrêt Tisseron face à la salle de formation.

FICHE DE RENSEIGNEMENT INDIVIDUELLE

Merci de remplir en lettres majuscules

• TEST DE PRESELECTION

NOM : _____ PRENOM : _____

A réussi A échoué

PS : si vous échouez au test de présélection, vous avez toujours la possibilité de préparer votre PSE 1 (si vous ne l'avez pas déjà)

Fait à _____, le _____ Tampon et signature :

• RENSEIGNEMENTS POUR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM de jeune fille : _____

SEXE : Masculin Féminin

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf (Ve)

DATE DE NAISSANCE : __/__/ __/__/ __/__/__

LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE RUE : _____

Code Postal : __/__/__/__/_ Ville : _____

EMAIL : _____

PROFESSION : _____

N° TELEPHONE : __/__/__/__/_/__/__/__/__/_/

N° de Sécurité Sociale : _____

PSE 1 N°: _____ Date du diplôme: _____

Avez-vous déjà suivi une formation à la Croix Blanche ? Oui Non

• VOTRE CHOIX DE SESSION DE FORMATION

Formation	Dates	Remarque
PSE 1	<input type="checkbox"/> Les 13-14-15 et 21-22 novembre 2015 <input type="checkbox"/> Du 08 au 12 février 2016 <input type="checkbox"/> Les 11-12-13 et 19-20 mars 2016 <input type="checkbox"/> Du 04 au 08 avril 2016 <input type="checkbox"/> Les 16-17 et 22-23-24 avril 2016	Pré-requis au BNSSA 12 places par session
Réglementation BNSSA	<input type="checkbox"/> Les 02 et 09 décembre 2015 <input type="checkbox"/> Les 27 janvier, 03 et 24 février 2016 <input type="checkbox"/> Le 23 et 30 mars et 20 avril 2016	Formation obligatoire Horaires des cours : 18 h 00 - 20 h00
PSE 2	<input type="checkbox"/> Du 15 au 19 février 2016 <input type="checkbox"/> Du 11 au 15 avril 2016 <input type="checkbox"/> Du 30 mai au 03 juin 2016	

**Feuille de présence stagiaire
(à présenter à chaque séance au coach)**

Nom :

Prénom :

Jeudi			
01/10/2015	08/10/2015	15/10/2015	22/10/2015
29/10/2015	05/11/2015	12/11/2015	19/11/2015
26/11/2015	03/12/2015	10/12/2015	07/01/2016
14/01/2016	21/01/2016	28/01/2016	04/02/2016
11/02/2016	18/02/2016	25/02/2016	03/03/2016
10/03/2016	17/03/2016	24/03/2016	31/03/2016
07/04/2016	14/04/2016	21/04/2016	28/04/2016
05/05/2016	12/05/2016	19/05/2016	26/05/2016

Samedi			
03/10/2015	10/10/2015	17/10/2015	24/10/2015
31/10/2015	07/11/2015	14/11/2015	21/11/2015
28/11/2015	05/12/2015	12/12/2015	19/12/2015
09/01/2016	16/01/2016	23/01/2016	30/01/2016
06/02/2016	13/02/2016	20/02/2016	27/02/2016
05/03/2016	12/03/2016	19/03/2016	26/03/2016
02/04/2016	09/04/2016	16/04/2016	23/04/2016
29/04/2016	07/05/2016	14/05/2016	21/05/2015
28/05/2016			

Comité Départemental des Bouches du Rhône des Secouristes Français CROIX BLANCHE

Convention

Entre, d'une part :

Le Comité Départemental des Bouches du Rhône des Secouristes Français CROIX BLANCHE, représentée par Jean-Luc COLLANGE en qualité de Président.

Et le signataire de la présente

Stagiaire du centre de formation de
Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Nature

Le centre de formation AMS CROIX BLANCHE dispense un enseignement destiné à préparer ses stagiaires à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) dont les épreuves sont décrites dans la circulaire n°82-88 du 11 juin 1992 à jour de ses modifications.

Cet enseignement comporte des entraînements en piscine, des révisions de secourisme et une instruction sur la réglementation selon un programme établi par le centre. Les candidats doivent se munir de **Palmes de 60 cm de voileure**, d'un Masque et d'un Tuba.

Article 2 – Durée de la Formation

La durée de la formation est de 3 à 8 mois, à raison de 4 heures par semaine réparties sur la durée de la formation.

La présence du candidat au BNSSA est obligatoire à toutes les séances de formations portées au programme établi par le centre.

L'organisme formateur n'est pas lié par une obligation de résultat.

Article 3 – Coût de la formation

Le coût de la formation s'élève à 40 euros + 25 euros de cotisation (assurance).

Article 4 – Présentation à l'examen

Tout stagiaire ayant un taux de présence inférieur à 80% ne sera pas présenté à l'examen.

Seuls les candidats ayant atteint un niveau suffisant, pourront être présentés à l'examen (évaluation sous la responsabilité des formateurs et de la coordinatrice du BNSSA).

Les candidats devront être titulaires de l'AFPCPSAM / PSE 1 ou du CFAPSE / PSE 2 à jour de recyclage et **réussir la totalité des épreuves physiques lors d'un examen blanc** et avoir fourni la totalité des pièces du dossier d'inscription quatre semaines avant la date d'examen pour pouvoir être présenté.

Article 5 – L'examen

Les candidats aptes à être sélectionnés pour participer à l'examen en fonction de leurs résultats au stage devront se présenter le (à définir) pour 7 h 30 ou 13h00 (suivant la convocation de la DDCS) au centre d'examen qui leur aura été communiqué, munis d'une pièce d'identité et d'un stylo.

Au vu du procès-verbal d'examen, le Préfet du département attribue un numéro départemental de brevet (n° départemental, n° ordre, année) et établit un diplôme au nom de chaque candidat admis.

Les diplômes sont ensuite transmis aux lauréats sous couvert du centre de formation qui à présenté les candidats.

Article 6 – Echec à l'examen

Le candidat ayant été absent ou échoué à l'examen de la date fixée, devra s'acquitter à nouveau du montant de la formation pour pouvoir le représenter dans les cas suivants:

- Echec à la réglementation,
- Echec au bilan sur l'épreuve 4 (porter secours à une personne),
- Chrono supérieur à 2min45s sur le parcours aquatique du 100 m,
- Chrono supérieur à 4min25s sur le parcours de sauvetage du 250m.

Dans les autres cas, le stagiaire sera représenté à l'examen de rattrapage mis en place par la DDCS.

Article 7 –

Le titulaire du BNSSA peut assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées. Il peut aussi surveiller les piscines privées ou d'accès gratuit ou lorsqu'elles sont louées pour leur usage exclusif par un ou plusieurs organismes, en dehors des heures d'admission du public (voir aussi les dispositions du décret 91365 du 15 avril 1991).

Les titulaires du BNSSA sont astreints tous les cinq ans à une session de recyclage et de perfectionnement à l'issue de laquelle ils participent à un examen de contrôle qui permet au jury de valider ou non le diplôme.

Fait à Marseille, le

Mme, Mlle, M

M COLLANGE Jean-Luc

Stagiaire au centre de formation.

Président du Comité 13 des Secouristes
Français CROIX BLANCHE

FICHE DE CANDIDATURE

COMPOSITION DU DOSSIER :

B.N.S.S.A. DU :

- ⤴ FICHE DE CANDIDATURE COMPLETEE LISIBLEMENT ET SIGNEE
- ⤴ PHOTOCOPIE DU PSE 1 OU EQUIVALENT ET MENTION DE FORMATION CONTINUE
- ⤴ CERTIFICAT MEDICAL
- ⤴ DEMANDE ECRITE DU CANDIDAT
- ⤴ AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

CONDITIONS REQUISES :

- ⤴ ETRE AGE DE 17 ANS AU MOINS A LA DATE DE L'EXAMEN
- ⤴ DETENIR UN PSE 1 OU EQUIVALENT A JOUR DE FORMATION CONTINUE
- ⤴ JUSTIFIER D'UN CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 MOIS
- ⤴ ETRE PRESENTE PAR UNE STRUCTURE AGREEE EN FORMATION BNSSA

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM de jeune fille (femme mariée) : _____

SEXE : Masculin Féminin

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire Marié(e) / Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE RUE :

Code Postal - Ville : _____

N° TELEPHONE : _____

SITUAT° PROFESSIONNELLE :

NOM DE L'EMPLOYEUR :

N° SECURITE SOCIALE : -- -- -- -- -- --

Diplôme PSE 1 ou équivalent
(à préciser)

n° _____

Date : _____

Lieu : _____

Formation continue

Date : _____

Lieu : _____

Organisme d'appartenance :

AMS CROIX BLANCHE

Signature du candidat :

Cachet de l'organisme formateur

Numéro de diplôme :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour ,
Monsieur ,Madame, Mademoiselle (I)

.....
et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la
pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux
de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie
et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui
permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle
conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Tampon du médecin



Fait à.....
Signature

Acuité visuelle :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de
chaque oeil mesurées séparément.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est :
 $4/10 +$ inférieur à $1/10$

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil,
quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à 1/10);
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme
des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à
8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est
10/10 pour l'autre oeil corrigé.

(I) rayer la mention inutile

Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier

OBJET : INSCRIPTION DE CANDIDATURE À L'EXAMEN DU B.N.S.S.A.

Madame, Monsieur,

*Je souhaite être inscrit, par mon organisme de formation, aux épreuves du
BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE
et je vous remercie de bien vouloir accepter ma candidature*

NOM

EPOUSE

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

N° Département :

NATIONALITE

ADRESSE

COMMUNE

CODE POSTAL

TELEPHONE

ORGANISME FORMATEUR

Fait à :

Le :

signature

Pour les candidats mineurs, non émancipés, cette demande doit être faite et signée par la personne investie de l'autorité parentale.

Pour les candidats émancipés cette demande est accompagnée d'un justificatif de leur émancipation.